



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2026 DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR D'ENGAGER CERTAINES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-HÉVA

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* de la Municipalité de Rivière-Héva :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Héva a adopté, lors de la séance ordinaire, tenue le 1^{er} juin 2026, le *Règlement numéro 09-2026 déléguant à la direction générale le pouvoir d'engager certaines dépenses pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva* conformément aux articles 960.1, 961 et 961.1 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1).

QUE l'objet de ce règlement soit de déléguer à la direction générale et à la direction générale adjointe le pouvoir d'engager des dépenses conformément au budget adopté et aux lois applicables, dont le *Code municipal du Québec*.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité sis au 740, route St-Paul Nord, à Rivière-Héva, du lundi au jeudi, aux heures d'ouverture du bureau municipal.

Le règlement ci-dessus mentionné est également disponible en ligne au www.riviere-heva.com.

DONNÉ à Rivière-Héva ce 2 juin 2026.

M^e Gérald Laprise
Directeur général
Greffier-trésorier *par intérim*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* de la Municipalité de Rivière-Héva, certifie par la présente que j'ai affiché et publié le présent avis public en date du 2 juin 2026 conformément à la *Loi*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 juin 2026.

M^e Gérald Laprise
Directeur général
Greffier-trésorier *par intérim*